

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :

Classe actuelle :
Numéro :

Langue moderne I : **Néerlandais**

Immersion

Formation commune	Religion	2
	Éducation physique	2
	Géographie *	2
	Histoire *	2
	Mathématiques	5
	Français	5
Langue Moderne I	Néerlandais	4

Date	___ / ___ / 2024
------	------------------

Signature de l'élève	
----------------------	--

Signature des parents	
-----------------------	--

Choix de l'élève	LANGUES ANCIENNES		
	ANC1	ANC2	ANC3
L. mod. II Anglais	4	4	
Sciences *	3	3	3
Latin	4		
Grec		4	4
A.C. Init. à la cult. antique – latin			2
A.C. Anglais (LM II)			2
A.C. Actualité			
A.C. Éducation plastique			

SCIENCES						
SC1	SC2	SC3	SC4	SC5	SC6	SC7
4	4	4			4	4
5	5	5	5	5	3	3
			4			
				4		
			2	2		
2					2	
	2					2

* Ce cours est dispensé en néerlandais pour les élèves en immersion.

La direction se réserve le droit de **supprimer** ou de **modifier une grille de choix des options** en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.

Sauf décision du conseil de classe en délibération d'une **AOC (redoublement)**, d'une **AOB (restriction sur une ou des options)** ou d'une **option formellement déconseillée** par le conseil de classe, **les changements d'options après le dernier jour d'année scolaire (vendredi 5 juillet 2024) ne sont pas garantis.**

Après cette date,

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite et d'un nouveau document de choix d'options auprès de la directrice adjointe, M^{me} Van Ee Haute ;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M^{me} Van Ee Haute.

Si la demande est acceptée, le changement d'options prendra effet le lundi suivant, **à partir du lundi 9 septembre 2024.**